CIDAC 00676
Centro de Documen TL4109
1986

association de solidarité avec timor oriental

Association (Loi de 1901)créée et déclarée en 1976
B.P.235-07, 75327 PARIS CEDEX 07

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée

Paris, le 12 septembre 1986

RECEBIDO
23/9/86
RECEBIDO

Monsieur le Président,

Vous allez vous rendre dans quelques jours en visite officielle en Indonésie.

En décembre 1975, vous le savez, l'Indonésie envahissait le Timor-Oriental, violant le droit international et méprisant les résolutions et déclarations des diverses instances des Nations Unies. L' Assemblée Générale de l'O.N.U. a réaffirmé, dans de nombreuses résolutions, "le droit inaliénable du peuple de Timor-Oriental à l'autodétermination et à l' indépendance". Le représentant de l'Indonésie a toujours répondu qu'il s' agissait d'une "affaire intérieure". La France, quant à elle, est restée silencieuse.

Dans une lettre adressée à notre Association en janvier 1983, Pierre Mauroy, alors Premier Ministre, écrivait: "La France, depuis que ce problème (de Timor) est soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies, s'est toujours abstenue lors du vote de la résolution annuelle (...). C'est précisément cette attitude, en dépit des relations que nous entretenons avec Djakarta, qui marque les réserves qui sont les nôtres quant aux conditions de l'incorporation de Timor-Oriental à l' Indonésie". J'ai été personnellement choqué par cette attitude du gouvernement français.

En effet, nous assistons au Timor-Oriental à des violations répétées des droits de l'Homme. Des milliers d'habitants ont été battus, torturés, tués. On compte par centaines les "disparus" et les personnes déportées. Des organisations humanitaires comme Amnesty International, Pax Christi, la Ligue Internationale des Droits de l'Homme, et d' autres, ont dénoncé les atrocités commises par les militaires indonésiens.

.../...

.../...

Depuis maintenant dix ans notre association tente d'alerter l'opinion française sur la situation dans ce petit pays qui ne fait pas la "une" des journaux. Nous savons que l'Indonésie, héritière de Bandoeng, recherche par tous les moyens l'appui de la France, héritière de la Déclaration. Deux symboles ! Deux politiques ?...

Nous avions repris espoir après les déclarations de Claude Cheysson à l'O.N.U., le 23 septembre 1981. Notre Ministre des Relations Extérieures déclarait en effet devant l'Assemblée Générale: "La violence ne saurait créer le droit, cette vérité élémentaire ne peut être oubliée, quelles que soient les circonstances, les qualités, les raisons de ceux qui occupent des territoires contre la volonté des populations envahies et soumises". Nous avons applaudi lorsque vous-même, Monsieur le Président, avez déclaré à Mexico, le 20 octobre 1981: "En droit international la non assistance aux peuples en danger n'est pas encore un délit. Mais c'est une faute morale et politique qui a déjà coûté trop de morts, trop de douleurs à trop de peuples abandonnés".

Nous nous efforçons de comprendre que l'exercice du pouvoir et la conjoncture internationale empêchent de faire coincider totalement les prises de positions d'hier et la politique suivie aujourd'hui. Néanmoins, tant de complaisance à l'égard du régime indonésien a de quoi nous surprendre.

Le gouvernement indonésien ne peut que se satisfaire de l'abstention française à l'O.N.U., des relations économiques nouvelles avec la France et des visites régulières de délégations et de ministres.

Bien que pour diverses raisons nous ne pouvons approuver ce rapprochement qui nous parait contre nature, nous sommes hélas contraints de nous en accomoder. Mais nous nous demandons pourquoi, en contrepartie, la France n'élève pas la voix quand il s'agit de la violation des droits de l'Homme au Timor-Oriental. Cette interrogation est partagée par les représentants des organisations non gouvernementales et par les experts présents à New York pour la session du Comité de Décolonisation des Nations Unies. Ceux-ci m'ont chargé de vous demander de soulever le problème lors de vos entretiens avec les autorités indonésiennes.

La récente décision de la Commission des Droits de l'Homme de mettre à la "trappe" la question de Timor nous a par ailleurs surpris. Elle est le résultat du laxisme des démocraties occidentales où la raison d'Etat l'emporte trop souvent sur les devoirs humanitaires. La France y a sa part de responsabilité. Notre ambassade à Djakarta est en effet habituée à tronquer les seules sources d'informations fiables, celles des Eglises, pour les besoins d'une politique mercantile.

.../...

.../...

La communauté internationale commence à s'interroger sur les intentions indonésiennes. Et nous ne pouvons que nous réjouir des récentes prises de position de parlementaires des pays d'Europe occidentale comme de l'adoption par le Parlement Européen d'une Résolution très ferme sur Timor. Les récentes déclarations du Président Soares ne sont peut être pas étrangères à cette tardive prise de conscience.

La France des Droits de l'Homme elle-même peut "rectifier le tir", et montrer que le décalage n'est pas aussi grand qu'il paraît entre les déclarations et les actes, et que, notamment, la déclaration de Pierre Mauroy, faite à l'occasion du coup de force en Pologne, peut également s'appliquer au Timor-Oriental:

"Quel que soit le continent, le peuple, la race, partout où des hommes sont opprimés, ils nous trouveront à leurs côtés".

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, àl' expression de mes sentiments respectueux.

Michel ROBERT
Président de l'Association de Solidarité
avec Timor-Oriental
Assistant à l'Université de Paris I

11 rue Bernard Palissy
94200 IVRY

P.J.: Doc. 1: Quelques exeples de la violation des Droits de l'Homme à Timor.
Doc. 2: Résolution adoptée par le Parlement Européen en juillet 1986.
Doc. 3: Déclaration en faveur de Timor-Oriental signée par plus de 400 parlementaires des pays d'Europe occidentale.
Doc. 4: Résumé des interventions sur Timor au Comité de Décolonisation.
Doc. 5: Lettre de Lisbonne.